

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 21 octobre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **17 octobre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **11**

Votants : **15**

Date de la convocation : **12/10/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, BURAIIS Laurent, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MONNET Carole, VIGNON Henry.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, GERVASON Franck, MOLIN Jonathan, VIOSSAT Karine.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Monsieur Franck GERVASON a donné pouvoir à Madame Barbara GUICHARD pour voter en son nom.

Monsieur Jonathan MOLIN a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Karine VIOSSAT a donné pouvoir à Monsieur Henry VIGNON pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET 2022-10-07 : ABROGATION DELIBERATION DU 16/09/2021 CREANT UN MARCHÉ ITINERANT COMMUNAL

Monsieur le maire rappelle que par délibération en date du 16 septembre 2021 relative à la création d'un marché itinérant communal dénommé « Les itinérances du vendredi », le conseil municipal a décidé de ne pas faire payer de droit d'emplacement.

Il donne lecture des observations du service du contrôle de légalité de la Préfecture de la Drôme à savoir que :

- l'occupation privative du domaine public donne obligatoirement lieu au paiement d'une redevance, conformément à l'article L2125-1 du CG3P ;
- la taxe de droit de place est librement fixée par délibération du conseil municipal.

Or, il s'avère que depuis juin 2022, le marché itinérant n'est plus d'actualité sur la commune d'Eymeux.